

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

—
*Direction générale
des collectivités locales*

—
Département des études
et des statistiques

Circulaire du 28 février 2011 relative aux budgets primitifs des communes 2011

NOR : COTB1104558C

*Le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
chargé des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales s'apprête à calculer des ratios financiers à partir des budgets primitifs communaux.

Je vous saurais gré de m'adresser les éléments suivants :

- un exemplaire du budget primitif 2011 des communes de plus de 30 000 habitants, accompagné de son état de dette ;
- un exemplaire de la balance générale du budget primitif 2011 des communes de 10 000 à 30 000 habitants.

Ces documents sont à envoyer dès que possible, et au plus tard le 15 juin 2011 à : Mlle Karine SOGUET, département des études et des statistiques locales, direction générale des collectivités locales, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Si certaines de ces collectivités n'avaient pas adopté leur budget primitif ou ne vous l'avaient pas transmis en temps utile, il conviendra de m'en informer. Dans ce cas, vous procéderez à un envoi complémentaire quand les informations manquantes seront en votre possession.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
É. JALON